

RÈGLEMENT ET ORGANISATION DES ÉPREUVES D'ADMISSION

(Août- Septembre 2022)

Par son inscription à l'épreuve d'admission, le candidat accepte les modalités réglementaires et organisationnelles décrites dans la présente annexe V aménagée pour la période août-septembre 2022, qui fait intégralement partie du Règlement des Études de l'IAD.

Le candidat accepte que les données récoltées dans le formulaire de préinscription aux épreuves d'admission ainsi que dans le questionnaire préparatoire aux épreuves d'admission soient conservées selon la législation en matière des protections des données (RGPD).

Le traitement des données du candidat sera effectué par le secrétariat des étudiants, la comptabilité, le service informatique et le corps professoral.

Le candidat accepte que son nom et prénom, photo prise durant les épreuves d'admission, ainsi que les résultats des épreuves d'admission (orientation - admission ou non admission) soient publiés sur le site internet www.iad-arts.be et tout autre support digital de l'IAD et affichés au secrétariat des étudiants de l'établissement. Le candidat accepte par ailleurs que son prénom et nom soit proclamé en public, le cas échéant. La photo des candidats admis pourra être utilisée ultérieurement à des fins opérationnelles internes et externes à l'IAD.

Conditions d'accès au premier bloc d'études du premier cycle : Article 3 du Règlement des études -

1. Être titulaire d'un des titres d'accès visés par l'Art. 107 du D.2013.
2. Avoir réussi l'épreuve d'admission de l'orientation concernée (organisation : cf. Annexe V). La réussite de l'épreuve d'admission est prononcée par le jury de l'épreuve d'admission de chaque orientation et est communiquée par publication digitale et par voie d'affichage au secrétariat des étudiants de l'établissement. Dans le cadre d'une épreuve à deux tours, la délibération finale a lieu après le second tour. En cas de contestation relative à une erreur matérielle ou à une irrégularité dans le déroulement des épreuves, le candidat peut contester la décision de la délibération finale selon la procédure décrite au point 7 de la présente annexe.

La réussite de l'épreuve d'admission d'une année académique reste valable l'année académique suivante. Sur demande du candidat, cette durée peut être prolongée par décision du PO ou de son représentant pour des motifs jugés légitimes par ceux-ci. L'étudiant qui redouble la première année dans le même domaine et la même orientation ne doit pas représenter l'épreuve d'admission de l'orientation.

Il est possible de s'inscrire aux épreuves d'admission de deux orientations audiovisuelles différentes. Les contraintes d'organisation des épreuves d'admission de l'orientation Interprétation dramatique ne permettent pas de présenter des épreuves d'admission dans le domaine de l'audiovisuel.

Le montant des frais d'inscription aux épreuves d'admission s'élève à :

120€ pour une orientation

170€ pour deux orientations audiovisuelles

Le paiement des épreuves d'admission formalise l'inscription du candidat.

Ce montant est dû dès que le candidat a transmis son dossier administratif (profil personnel, documents qui attestent l'accès à l'enseignement supérieur, copie de carte d'identité, d'acte de naissance, justificatifs des années antérieures après la sortie de l'enseignement secondaire, le cas échéant). La convocation aux épreuves d'admission est envoyée sur l'adresse électronique mentionnée lors de la préinscription en ligne. Les frais des épreuves d'admission ne sont pas remboursables même si le candidat ne participe pas à l'une ou à l'ensemble des épreuves d'admission.

Ce montant doit être réglé par virement bancaire sur le compte IBAN :

BE71 7320 1624 9369

BIC/SWIFT: CREGBEBB

Coordonnée de la banque: Banque CBC, Avenue A. Einstein 7, 1348 Louvain-la-Neuve

Au bénéfice de: Institut des Arts de Diffusion / Route de Blocry 5, 1348 Louvain-la-Neuve

Le montant doit être crédité sur le compte de l'IAD au plus tard un jour ouvrable avant le début des épreuves d'admission.

Tout autre moyen de paiement devra faire l'objet d'une demande écrite de la part du candidat et devra être suivi d'un accord écrit de la direction.

Modalités et déroulement des épreuves d'admission.

La préinscription se fait en ligne.

L'horaire de passage des épreuves d'admission sera transmis au candidat par courriel. L'envoi des horaires de passage sera communiqué pour le lundi 22 août 2022 18h00.

Le questionnaire préparatoire pour les orientations audiovisuelles a pour but de cerner les intérêts (ouverture d'esprit, curiosité intellectuelle et artistique, centres d'intérêt...) et les motivations du candidat (raisons qui poussent à entreprendre ce type d'études et l'idée qu'il se fait du métier). Ce questionnaire est à compléter en ligne via le lien envoyé par courriel à l'adresse électronique communiquée par le candidat lors de la validation de sa préinscription

aux épreuves d'admission. Le questionnaire complété sera visible en ligne par les professeurs de l'orientation.

Le questionnaire préparatoire en Interprétation dramatique est spécifique à l'orientation, car le but est de permettre aux professeurs qui encadrent de prendre connaissance de leur profil avant de les rencontrer.

La délibération qui détermine l'acceptation du candidat dans l'orientation se fait sur base d'une évaluation globale de l'ensemble des épreuves.

Le résultat motivé de l'épreuve d'admission sera également adressé au candidat par courriel à l'adresse électronique fournie lors de la préinscription.

1. Orientation Cinéma - Radio - Télévision (Réalisation)

L'épreuve d'admission à l'orientation Réalisation (Cinéma - Radio - Télévision) est organisée en deux tours.

Le premier tour se décline en deux épreuves :

- La mise en ligne d'un court-métrage, fiction ou documentaire via le lien envoyé par courriel à l'adresse électronique communiquée lors de la validation de sa préinscription aux épreuves d'admission pour lequel il est demandé au candidat de préparer une analyse succincte qui permettra d'entamer un échange de vive voix avec le jury individuel composé d'un ou de plusieurs professeurs en réalisation.

- La seconde épreuve sera basée sur le questionnaire préparatoire du candidat (questionnaire à compléter en ligne via le lien envoyé par courriel à l'adresse électronique communiquée par le candidat lors de la validation de sa préinscription aux épreuves d'admission). En partant du questionnaire du candidat, seront évalués la culture générale et audiovisuelle du candidat, ses centres d'intérêt, sa curiosité intellectuelle et artistique,...

Les résultats du premier tour et la convocation des candidats pour le second tour de l'épreuve d'admission seront affichés au secrétariat des étudiants de l'établissement et publiés sur le site de l'IAD le mardi 6 septembre 2022. La convocation des candidats pour le second tour sera envoyée le même jour ou au plus tard avant la date du second tour à l'adresse électronique communiquée par le candidat lors de sa préinscription.

En aucun cas, un candidat ne sera admis au second tour de l'épreuve d'admission s'il n'a pas participé aux deux épreuves du premier tour.

Pour les candidats qui ont réussi le premier tour de l'épreuve d'admission, celle-ci se poursuit par un test de créativité et la présentation d'une réalisation personnelle.

Le candidat doit obligatoirement apporter une réalisation audiovisuelle (ou radiophonique) personnelle en langue française d'une durée de maximum de 2 minutes (ou un extrait de 2

minutes maximum d'une réalisation personnelle plus longue). Cette réalisation servira de base à un entretien avec les professeurs chargés du second tour.

Pour cette réalisation personnelle, le candidat a le choix de présenter une fiction (avec dialogues obligatoires), un documentaire ou une création radio (extrait d'un podcast, une animation, une fiction ou un documentaire réalisé par le candidat). Le candidat est l'auteur du scénario et assume artistiquement sa création ainsi que le travail de son équipe et de ses interprètes. Ce travail sera composé d'éléments organisés et captés lors d'un tournage ou d'une création sonore.

Ne sont pas acceptés : réalisations collectives, travaux scolaires, travaux muets, reportage et/ou captation d'événements, clip musical, film de familles, de vacances, film d'animation, travaux photographiques, projets écrits non-réalisés (scénarios, story-board, ...), podcast réalisé par un tiers.

Support : le postulant apporte son travail sur un ordinateur portable ou tablette (diagonale de minimum 20 cm = 8 pouces, batterie chargée), muni de haut-parleurs. Le candidat aura préalablement testé techniquement sa création sur l'outil utilisé. Par sécurité, il apporte une copie sur une clé USB dans un ou plusieurs formats usuels. La délibération des épreuves d'admission en Réalisation se déroulera le vendredi 16 septembre 2022. Les résultats seront diffusés le jour même.

2. Orientation Son

Pour l'orientation Son, l'épreuve d'admission est composée de six tests :

- La mise en ligne d'un court-métrage, fiction ou documentaire via le lien envoyé par courriel à l'adresse électronique communiquée lors de la validation de sa préinscription aux épreuves d'admission pour lequel il est demandé au candidat de préparer une analyse succincte qui permettra d'entamer un échange de vive voix avec le jury individuel composé d'un ou de plusieurs professeurs en son. L'évaluation portera essentiellement sur des questions relatives à la dimension sonore du film.

- L'entretien individuel se basera sur le questionnaire préparatoire. Ce questionnaire est à compléter en ligne via le lien envoyé par courriel à l'adresse électronique communiquée par le candidat lors de la validation de sa préinscription aux épreuves d'admission. Ce questionnaire complété sera visible en ligne par les professeurs de l'orientation.

- Le test de logique mathématique et scientifique : afin d'évaluer les aptitudes du candidat à aborder certains domaines scientifiques, celui-ci doit répondre à un questionnaire du niveau de l'enseignement secondaire supérieur. Le syllabus qui reprend la matière à connaître et les exercices pour passer avec succès l'épreuve d'admission en mathématiques et en physique est téléchargeable sur le site de l'IAD.

- un test d'écoute attentive : lors de l'audition d'extraits sonores, le candidat doit répondre à un questionnaire visant à évaluer ses capacités d'écoute ;
- un test de connaissance musicale : lors de l'audition d'extraits sonores, le candidat doit répondre à un questionnaire visant à évaluer sa culture musicale générale.
- Le test de manipulation élémentaire de matériel électrique, électronique et électroacoustique

La délibération de l'épreuve d'admission en Son se déroulera le vendredi 16 septembre 2022. Les résultats seront diffusés le jour même.

3. Orientation Image

Pour l'orientation Image, l'épreuve d'admission est composée de quatre tests :

- La mise en ligne d'un court-métrage, fiction ou documentaire via le lien envoyé par courriel à l'adresse électronique communiquée lors de la validation de sa préinscription aux épreuves d'admission pour lequel il est demandé au candidat de préparer une analyse succincte qui permettra d'entamer un échange de vive voix avec le jury individuel composé d'un ou de plusieurs professeurs en Image. L'évaluation portera sur des questions relatives à la dimension visuelle du film.
- Pour la seconde partie de l'entretien individuel, le candidat doit apporter quinze photos personnelles sur papier, taille de minimum 10X15cm, qui serviront de support à un dialogue autour de sa curiosité visuelle ainsi que de son aptitude à cadrer et à gérer les phénomènes techniques d'une prise de vue photographique. S'il le souhaite, le candidat peut également apporter un extrait significatif (durée maximum 5 min.) d'un film, clip ou autre extrait vidéo qu'il a réalisé (sur support DVD ou sur clé USB ou sur un ordinateur portable qu'il apportera). L'entretien sera également alimenté par le contenu du questionnaire préparatoire. Ce questionnaire est à compléter en ligne via le lien envoyé par courriel à l'adresse électronique communiquée par le candidat lors de la validation de sa préinscription aux épreuves d'admission. L'entretien individuel avec les professeurs de l'orientation portera également sur la motivation du candidat qui pourra exposer ses points de vue, faire état de ses expériences, annoncer ses enjeux.
- Le test de logique mathématique et scientifique : afin d'évaluer les aptitudes du candidat à aborder certains domaines scientifiques, celui-ci doit répondre à un questionnaire du niveau de l'enseignement secondaire supérieur. Le syllabus qui reprend la matière à connaître et les exercices pour passer avec succès l'épreuve d'admission en mathématiques et en physique est téléchargeable sur le site de l'IAD.
- Le test pratique permet d'observer la manière dont le candidat réagit face à des situations qu'il rencontrera au cours de ses études ou de sa profession. Ce test est destiné à apprécier l'aptitude

du candidat à cadrer et à manipuler du matériel. Chaque candidat, encadré par un professeur au minimum, doit mettre en images avec une caméra vidéo la même scène. Les images sont ensuite visionnées et appréciées par un jury afin d'évaluer si la sensibilité artistique et le bagage technique et culturel du candidat sont suffisants.

La délibération de l'épreuve d'admission en Image se déroulera le vendredi 16 septembre 2022. Les résultats seront diffusés le jour même.

4. Orientation Montage et Scripte

Pour l'orientation Montage et Scripte, l'épreuve d'admission comprend trois épreuves :

- La mise en ligne d'un court-métrage, fiction ou documentaire via le lien envoyé par courriel à l'adresse électronique communiquée lors de la validation de sa préinscription aux épreuves d'admission pour lequel il est demandé au candidat de préparer une analyse succincte qui permettra d'entamer un échange de vive voix avec le jury individuel composé d'un ou de plusieurs professeurs en montage et scripte. L'évaluation portera sur des questions relatives au scénario, à la narration, au montage, au rythme du film.

- L'entretien individuel qui suivra avec les professeurs de l'orientation donne au candidat l'occasion de présenter sa motivation, d'exposer ses points de vue, de faire état de ses expériences, d'annoncer ses enjeux. Le contenu du questionnaire préparatoire a pour objectif de servir de base à l'entretien avec les professeurs, entretien qui a pour but d'apprécier la sensibilité artistique du candidat, ses motivations, sa culture générale, ses expériences personnelles dans les domaines qui touchent à la réalisation, au tournage et au montage.

- Le test pratique d'aptitudes permet d'observer la manière dont le candidat réagit face à des situations qu'il rencontrera au cours de ses études ou de sa profession. Le candidat devra choisir, parmi un jeu de photos proposées, quelques clichés qui racontent une histoire et justifier son choix. L'appréciation se fera sur la cohérence de l'histoire, la progression dramatique, l'originalité du montage et la qualité de l'argumentation. Le test photo permettra d'affiner l'appréciation du candidat en fin d'entretien.

La délibération de l'épreuve d'admission en Montage et Scripte se déroulera le vendredi 16 septembre 2022. Les résultats seront diffusés le jour même.

5. Orientation Multimédia

Pour l'orientation Multimédia, l'épreuve d'admission s'organise en trois épreuves :

- La mise en ligne d'un film d'animation ou d'effets spéciaux via le lien envoyé par courriel à l'adresse électronique communiquée lors de la validation de sa préinscription aux épreuves d'admission pour lequel il est demandé au candidat de préparer une analyse succincte qui permettra d'entamer un échange de vive voix avec le jury individuel composé d'un ou de

plusieurs professeurs en Multimédia. L'évaluation se fera sur base de la pertinence des observations sur la réalisation, le scénario, la qualité du graphisme et de l'animation, le rythme, la continuité, le décor sonore.

- Le candidat devra également présenter un travail créatif personnel (travail multimédia, travail d'infographie, dessin sur papier qu'il aura réalisé lui-même).

- L'entretien individuel avec les professeurs de l'orientation donne au candidat l'occasion de présenter sa motivation, d'exposer ses points de vue, de faire état de ses expériences, d'annoncer ses enjeux. Le candidat devra répondre à quelques questions visant à situer son expérience en multimédia et/ou son niveau en graphisme.

Tant le travail personnel que le contenu du questionnaire préparatoire ont pour objectif de servir de base à l'entretien, entretien qui a pour but d'apprécier la sensibilité artistique du candidat, ses motivations, sa culture générale et ses expériences personnelles dans le domaine du multimédia, de l'infographie et/ou de l'animation.

La délibération de l'épreuve d'admission en Multimédia se déroulera le mercredi 7 septembre 2022. Les résultats seront diffusés le jour même.

6. Orientation Interprétation dramatique

Déroulement

Le questionnaire préparatoire : ce formulaire, spécifique à l'orientation Interprétation dramatique, a pour but de permettre aux professeurs de situer davantage les candidats. Ce questionnaire préparatoire est à remplir en ligne.

Les épreuves d'admission de l'orientation Interprétation dramatique sont organisées en deux tours successifs et éliminatoires.

La présence à toutes les activités durant les épreuves d'admission est obligatoire.

Le premier tour se déroule de la manière suivante:

Les candidat.e.s sont répartis en plusieurs groupes et travaillent pendant trois jours avec trois professeurs de l'école :

interprétations de scènes, improvisations (créativité personnelle), textes non dramatiques. Il n'y a pas de scène à préparer, toute la matière est donnée en même temps.

Au cours de ces trois jours, les trois professeurs évalueront l'évolution des candidat.e.s dans les trois matières proposées.

Les critères d'évaluation sont la ponctualité, la disponibilité à rencontrer la pratique théâtrale, l'écoute des partenaires et des professeurs, la qualité d'interprétation, la qualité de mémorisation, l'incarnation du texte, le soin apporté à la diction, l'implication corporelle, la qualité de la présence face aux partenaires et aux auditeurs.

Les candidat.e.s seront informé.e.s s'ils sont retenu.e.s pour le second tour des épreuves d'admission après la délibération le dernier jour du premier tour. La liste de l'ensemble des candidat.e.s retenu.e.s sera publiée sur le site IAD.

En aucun cas, un-e candidat-e ne sera admis-e au second tour s'il n'a pas participé et réussi le premier tour des épreuves d'admission.

Les résultats du premier tour et la convocation des candidats pour le second tour de l'épreuve d'admission seront affichés au secrétariat des étudiants de l'établissement et publiés sur le site de l'IAD le samedi 3 septembre 2022. La convocation des candidats pour le second tour sera envoyée avant la date du second tour à l'adresse électronique communiquée par le candidat lors de sa préinscription.

En aucun cas, un candidat ne sera admis au second tour de l'épreuve d'admission s'il n'a pas participé aux deux épreuves du premier tour.

Le second tour se déroule pendant dix jours, sous forme de stage.

Les candidat-e-s retenu-e-s pour le second tour travaillent sous la direction de trois professeurs: l'interprétation d'un texte dramatique (dialogue), l'interprétation d'un texte non dramatique (poème ou prose, sans dialogue), une courte composition de création personnelle.

A la fin du second tour, les candidat-e-s présentent les travaux préparés devant un jury composé de l'ensemble des professeurs d'Interprétation dramatique.

Le jury statuera sur l'admission ou non de chaque candidat-e après discussion échange avec les entre professeurs qui auront animé le stage et pu apprécier les compétences et la progression de ceux-ci dans le travail.

Les critères d'évaluation sont la prise en charge et le sérieux avec lequel le travail est accompli, l'aptitude à comprendre les indications données par les professeurs et à les restituer, les aptitudes à utiliser son outil corps/voix, la capacité d'agir/réagir avec les partenaires de jeu, la capacité à transmettre des émotions à un public.

L'objectif des deux tours de sélection est, au vu de leur évolution durant les épreuves, d'évaluer les potentialités de chaque candidat-e à entamer des études dans une école supérieure des arts.

La délibération du second tour se déroulera le vendredi 16 septembre 2022. Les résultats seront diffusés le jour même.

7. Introduction et traitement des recours.

En cas de contestation relative à une erreur matérielle ou à une irrégularité dans le déroulement des épreuves, le candidat introduit son recours par recommandé (ou par écrit contre accusé de réception) auprès du secrétariat étudiant dans un délai maximum de trois jours ouvrables (hormis samedi, dimanche,) après la publication des résultats de l'épreuve d'admission.

Le recours détaillera précisément l'erreur matérielle ou l'irrégularité dans le déroulement des épreuves qu'il invoque.

Le recours sera examiné par la Commission de recours interne.

La Commission se prononcera dans un délai de cinq jours ouvrables et adressera une réponse au candidat à l'adresse postale mentionnée dans le recours. Cette adresse sera considérée comme l'adresse à laquelle l'étudiant souhaite recevoir une réponse, par ailleurs la réponse sera également envoyée par courriel à l'adresse électronique renseignée dans le dossier du candidat.